

La nouvelle gestion publique : répercussions sur l'activité de contrôle des finances publiques

Le contrôle des activités financières du secteur public n'a pas évolué de manière satisfaisante au cours du 20^{ème} siècle, et ce malgré les efforts entrepris pour intégrer de façon adéquate, d'une part les objectifs du contrôle de légalité et, d'autre part, la vérification de l'efficacité et de l'économie des dépenses publiques ainsi que de l'efficacité des objectifs fixés par la politique budgétaire.

De même, aucun progrès significatif dans le contrôle des dépenses publiques n'a accompagné la dynamique de croissance des dépenses publiques – traditionnellement énoncée par la «loi de Wagner» – et son approche segmentée, proposée à la fois dans les réflexions de Peacock-Wiseman et dans la description détaillée de R.A. Musgrave, qui tiennent compte aussi bien des différents systèmes économiques concernés que des différents niveaux de développement économique d'un large échantillon de plusieurs pays.

Au cours des deux dernières décennies du 20^{ème} siècle, l'influence des thèses libérales-réductrices du secteur public a certes pu freiner – voir diminuer – la croissance auparavant ininterrompue du secteur public, mais ces thèses n'ont toutefois pas permis d'obtenir un contrôle adéquat des dépenses publiques, ni d'y contribuer ; un tel contrôle doit pourtant permettre de montrer aux citoyens une amélioration sensible de la transparence, tant des objectifs quantitatifs (kilomètres de voies, lits d'hôpitaux, extension des prestations sociales, etc.) que des objectifs qualitatifs (diminution de l'ampleur de l'échec scolaire, hausse des ratios de santé, amélioration de la qualité de l'environnement, etc.).

D'un côté, cela dénote une grande méfiance vis-à-vis des possibilités dont dispose le secteur public pour garantir une amélioration des résultats obtenus avec les dépenses sociales publiques – notamment dans les domaines de l'enseignement, de la santé, des retraites et du logement – ainsi que son remplacement progressif – adapté ou non – par la fourniture privée, plutôt que publique, de biens et de prestations de service.

D'un autre côté, il convient de reconnaître que l'amélioration de l'efficacité et de l'économie, avec la poursuite des objectifs qualitatifs et quantitatifs à l'aide – selon les arguments avancés – des nouvelles formules budgétaires (RCB, budget base zéro, gestion par objectifs, etc.) et des outils de mesure économiques (analyse coût-avantage, méthode qualitative de l'analyse de l'efficacité, etc.), a produit de maigres résultats au regard du volume croissant des dépenses publiques.

Tout ceci implique des engagements et présuppose, compte tenu des besoins sociaux plus ou moins aigus selon les différents modèles sociaux (modèle européen ou nord-américain) et du fait des différents niveaux de développement de chaque pays, une approche visiblement nouvelle du secteur public qui, pour de nombreux postes de dépenses publiques qui étaient et restent importants, offre une autre solution que la fourniture privée de biens et

services et permette un niveau de fourniture adapté aux besoins de la collectivité.

Le secteur public, tel qu'il se profile en ce début de 21^{ème} siècle, requiert une approche novatrice des techniques instrumentales qui ont été introduites ces dernières années dans l'administration publique mais ne peuvent remplacer, du jour au lendemain, celles utilisées jusqu'à présent, comme l'exigent Osborne et Plastrick. Il en va de même pour la proposition qui est diffusée et limite partiellement les objectifs du contrôle externe à posteriori des finances publiques en apportant la clarification suivante : renforcement de l'intensité du contrôle de légalité pour certains aspects, avec un recentrage sur les recettes publiques – aspect qui avait été largement négligé ces dernières années –, et orientation du contrôle des dépenses publiques sur des projets concrets et spécifiques, notamment en termes d'économie, d'efficacité et d'efficience pour les résultats permettant une comparaison adéquate entre plusieurs projets.

Alexandre Pedrós Abelló

Membre du collège de la Chambre des comptes de Catalogne
Professeur de finances publiques à l'université de Barcelone